

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'ADMISSION DES MONITEURS EDUCATEURS DU 13 OCTOBRE 2026

Après examen des résultats de l'épreuve orale de la sélection et conformément aux articles 4 et 5 de l'arrêté du 05 juillet 2024 fixant les modalités de sélection et de formation des **MONITEURS EDUCATEURS**

❖ FORMATION INITIALE (VOIE DIRECTE) :

Sont déclarés admis pour la rentrée de 2026-2027, par ordre alphabétique :

DUBANET Pierre
KOUDY Dounia

Isle, le 13 octobre 2026.

*Le Directeur délégué en charge des formations aux
diplômes d'état du travail social*

Ludovic GERMANEAU

